



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/942

S/20314

7 décembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/  
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 40, 64, 78, 82, 83 et 100

de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION

DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

SOUS TOUS LEURS ASPECTS

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE

INTERNATIONALE

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS

DE L'HOMME

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 6 décembre 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les textes anglais et français de la Déclaration du Conseil européen sur le rôle international de la Communauté européenne, adoptée à la réunion qu'il a tenue à Rhodes (Grèce) les 2 et 3 décembre 1988 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40, 64, 78, 82, 83 et 100 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur.

(Signé) Constantine D. ZEPOS

ANNEXE

Déclaration du Conseil européen sur le rôle international  
de la Communauté européenne adoptée à la réunion tenue à  
Rhodes les 2 et 3 décembre 1988

1. Réaffirmant son engagement à réaliser des progrès concrets vers l'union européenne, sur la base de l'Acte unique européen,

- Déterminé à renforcer et à développer le rôle de la Communauté européenne et de ses Etats membres sur la scène politique et économique internationale, en coopération avec tous les autres Etats et organisations appropriées,

- Et conscient que l'achèvement du marché intérieur en 1992, qui insuffle déjà un nouveau dynamisme à la vie économique de la Communauté, influera de la même manière sur le rôle politique et économique de la Communauté dans le monde,

Le Conseil européen réaffirme que le Marché unique profitera aux Etats membres de la Communauté comme aux Etats qui n'en font pas partie en assurant une croissance économique continue. Le marché intérieur ne se fermera pas sur lui-même. L'Europe de 1992 sera un partenaire et non pas une "Europe forteresse". Le marché intérieur sera un facteur décisif contribuant à une plus grande libéralisation du commerce international sur la base des principes du GATT visant à des accords réciproques et mutuellement avantageux. Dans le cadre du GATT, la Communauté continuera à participer activement aux Négociations d'Uruguay, déterminée comme elle est à renforcer le système des échanges commerciaux multilatéraux. Elle continuera également à poursuivre, avec les Etats-Unis, le Japon et les autres partenaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des politiques destinées à encourager une croissance soutenue et non inflationniste de l'économie mondiale.

2. La Communauté et ses Etats membres continueront à travailler en étroite coopération avec les Etats-Unis pour maintenir et approfondir des relations transatlantiques solides et étendues. Des relations politiques et économiques plus étroites avec le Japon et les autres pays industrialisés seront également développées. En particulier, la Communauté souhaite renforcer et développer les relations avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et toutes les autres nations européennes qui partagent les mêmes idéaux et objectifs. Des rapports de coopération et de dialogue, ouverts et constructifs, seront poursuivis activement avec tous les autres pays ou groupes régionaux du Moyen-Orient et de la Méditerranée, d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, d'Asie et d'Amérique latine, avec un accent spécial sur la coopération interrégionale.

3. Le Conseil européen souligne la nécessité d'améliorer les conditions sociales et économiques dans les pays les moins avancés et d'encourager des adaptations structurelles tant par le biais des échanges commerciaux que par l'octroi d'une aide. Il reconnaît l'importance d'une politique suivie, visant à affronter les problèmes des pays gravement endettés, sur la base du cas-par-cas. Il espère que les négociations pour le renouvellement de la Convention entre la Communauté européenne et ses 66 partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique se concluront avec succès dans l'année qui vient.

4. La Communauté européenne et ses Etats membres sont résolus à jouer un rôle actif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la solution des conflits régionaux, conformément à la Charte des Nations Unies. L'Europe ne peut que manifester en faveur de la démocratie et réitérer son plein soutien aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les Douze s'attacheront à renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et à contribuer activement au rôle qu'elle joue en matière de maintien de la paix.

5. Dans le cadre de l'amélioration des relations Est-Ouest, le Conseil européen se félicite du fait que les pays européens membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) soient disposés à développer leurs relations avec la Communauté européenne et réaffirme sa volonté de développer avec eux des rapports économiques et de coopération, prenant en considération la situation spécifique de chaque pays, afin de tirer parti des possibilités qui s'offrent, de manière mutuellement avantageuse. Le Conseil européen réaffirme sa détermination à agir avec un espoir renouvelé, pour surmonter la division de notre continent et pour promouvoir les valeurs et les principes occidentaux que les Etats membres ont en commun. A cet effet, nous nous efforcerons d'obtenir :

a) Le strict respect des dispositions de l'Acte final d'Helsinki ainsi que de nouveaux progrès dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, y compris une conclusion satisfaisante et rapide de la Conférence de suivi de Vienne;

b) L'établissement d'un équilibre sûr et stable des forces conventionnelles en Europe à un niveau plus bas, le renforcement de la confiance mutuelle et de la transparence militaire, et l'interdiction complète et vérifiable des armes chimiques;

c) La promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la libre circulation des hommes et des idées, l'instauration de sociétés plus ouvertes; la promotion des échanges humains et culturels entre l'Est et l'Ouest;

d) Le développement du dialogue politique avec nos voisins de l'Est.

6. La Communauté européenne et les Douze sont résolus à appliquer pleinement les dispositions de l'Acte unique européen afin de renforcer leur solidarité, améliorer la coordination des aspects politiques et économiques de la sécurité et assurer la cohérence entre les politiques extérieures de la Communauté européenne et les politiques agréées au sein de la coopération politique européenne. Ils veilleront à l'adoption rapide de positions communes et à la mise en oeuvre d'actions conjointes.

7. Le Conseil européen invite tous les pays à s'engager avec la Communauté européenne en tant que partenaire mondial, dans un effort historique pour laisser à la prochaine génération un continent et un monde plus sûrs, plus justes et plus libres.

## Coopération politique européenne

### 1. Relations Est-Ouest

Dans le cadre des rapports Est-Ouest, le Conseil européen a eu une discussion approfondie sur l'ensemble des relations avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, sur la base de plusieurs contributions concernant les domaines politiques et économiques. Les ministres des affaires étrangères ont été chargés d'assurer le nécessaire suivi de cet examen.

Le Conseil européen a approuvé un paragraphe sur les rapports Est-Ouest à inclure dans le texte d'une déclaration sur le rôle international de la Communauté européenne et de ses Etats membres, qu'il a décidé de rendre publique à l'issue de la réunion de Rhodes.

### 2. Moyen-Orient

#### Conflit israélo-arabe

Le Conseil européen a eu une discussion approfondie sur la situation au Moyen-Orient. Il a confirmé les positions exprimées par les ministres des affaires étrangères dans leur déclaration du 21 novembre, ainsi que dans la déclaration du 30 novembre dernier.

#### Liban

Le Conseil européen a réaffirmé l'importance qu'il attache à l'élection d'un président de la République du Liban.

Il apporte son soutien aux efforts actuellement déployés par les Libanais en vue de parvenir à un consensus qui constitue la condition pour le maintien de la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban.

Le Conseil européen considère qu'il est essentiel que la communauté internationale continue à manifester un intérêt actif pour le Liban et pour l'élection du président.

Il exprime l'avis que les Nations Unies peuvent en particulier, si cela s'avère utile, apporter leur contribution au bon déroulement de l'élection présidentielle.

### 3. Chypre

Le Conseil européen a eu une discussion sur le problème de Chypre. Il a constaté le fait que la division tragique de l'île reste inchangée et a réaffirmé les déclarations précédentes des Douze, qui appuient sans aucune réserve l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de Chypre.

Tout en exprimant sa satisfaction quant à la reprise du dialogue entre les deux communautés, le Conseil européen a exprimé le souhait que ce dialogue progresse et conduise rapidement à une solution du problème, sur la base des principes susmentionnés et des résolutions pertinentes des Nations Unies.